

mique pour l'Afrique, en tenant compte du fait qu'elle joue, dans le système des Nations Unies, le rôle de principal centre de développement économique et social pour la région africaine, conformément aux résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale, en date des 20 décembre 1977 et 29 janvier 1979;

7. *Prie en outre* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1983, un rapport complet sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

*109^e séance plénière
17 décembre 1982*

37/140. Décennie des transports et des communications en Afrique

L'Assemblée générale.

Rappelant ses résolutions 32/160 du 19 décembre 1977, 33/197 du 29 janvier 1979 et 34/15 du 9 novembre 1979, relatives à la Décennie des transports et des communications en Afrique, et notamment ses résolutions 35/108 du 5 décembre 1980 et 36/177 du 17 décembre 1981, par lesquelles elle a approuvé l'organisation de réunions techniques consultatives pour les différentes sous-régions d'Afrique.

Rappelant les résolutions 1979/61, 1980/46 et 1981/67 du Conseil économique et social, en date des 3 août 1979, 23 juillet 1980 et 24 juillet 1981, relatives à la Décennie des transports et des communications en Afrique, ainsi que la résolution 1982/54 du Conseil, en date du 29 juillet 1982, dans laquelle celui-ci a demandé qu'une cinquième réunion technique consultative soit organisée à l'intention des pays de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Est et des îles de l'océan Indien.

Rappelant également la résolution 341 (XIV) adoptée le 27 mars 1979 par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique²⁰, dans laquelle la Conférence a demandé instamment aux Etats membres d'accorder un rang de priorité élevé au développement des transports et des communications dans la région,

Prenant note de la résolution CM/Res.889 (XXXVII), relative à la Décennie des transports et des communications en Afrique, adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa trente-septième session ordinaire, tenue à Nairobi du 15 au 26 juin 1981²¹,

Se référant à la résolution 422 (XVI) adoptée le 10 avril 1981 par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique²², dans laquelle la Conférence a notamment prié le Secrétaire exécutif de la Commission de continuer à suivre les progrès réalisés dans l'exécution du programme de la première phase (1980-1983) de la Décennie, de mettre ce programme à jour, d'organiser quatre réunions techniques consultatives et d'entreprendre l'éla-

boration du plan d'action pour la deuxième phase (1984-1988) de la Décennie,

Se référant également à la résolution 435 (XVII) adoptée le 30 avril 1982 par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique²³, dans laquelle la Conférence a prié le Secrétaire exécutif de la Commission d'assurer le suivi des quatre premières réunions techniques consultatives et a recommandé qu'une cinquième réunion soit organisée à l'intention des pays de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Est et des îles de l'océan Indien,

Considérant qu'il faudrait s'efforcer continuellement de mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à l'exécution du programme de la Décennie,

Consciente du rôle que la Commission économique pour l'Afrique joue en tant qu'organisme promoteur dans l'exécution du programme de la Décennie,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la Décennie des transports et des communications en Afrique²⁴;

2. *Note avec satisfaction* que certains progrès ont été réalisés dans l'exécution de la première phase (1980-1983) de la Décennie, notamment que les quatre réunions techniques consultatives, tenues respectivement à Lomé du 8 au 11 juin 1981, à Ouagadougou du 20 au 23 janvier 1982, à Yaoundé du 15 au 17 mars 1982 et à Abidjan du 3 au 5 mai 1982, ont donné des résultats encourageants;

3. *Apprécie* la contribution apportée par certains pays et par certaines institutions financières à l'exécution du programme de la Décennie;

4. *Lance un appel* aux pays donateurs, aux organismes de financement et aux diverses institutions financières pour qu'ils augmentent leur appui financier au programme de la Décennie, étant donné que le volume total des ressources mobilisées jusqu'ici est bien inférieur au montant nécessaire pour financer la totalité du programme prévu pour la première phase;

5. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'organiser, au cours du second semestre de 1983, une cinquième réunion technique consultative sur les routes, les transports maritimes et les ports, à l'intention des pays de l'Afrique du Nord, de l'Afrique de l'Est et des îles de l'océan Indien;

6. *Lance un nouvel appel* aux pays donateurs et aux institutions financières pour qu'ils participent pleinement et de manière concrète à la cinquième réunion technique consultative;

7. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de maintenir une bonne coordination entre les sources de financement et les pays d'Afrique afin d'assurer le suivi des quatre réunions techniques consultatives en aidant étroitement les pays dans leurs contacts avec les donateurs et dans l'élaboration et la présentation de leurs demandes de financement;

8. *Prend note* des mesures prises par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique en ce qui concerne l'élaboration du plan d'action

²⁰ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément n° 15 (E/1979/50), deuxième partie, sect. D.

²¹ Voir A/36/534, annexe I.

²² Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément n° 14 (E/1981/54), chap. IV.

²³ *Ibid.*, 1982, Supplément n° 11 (E/1982/21), chap. V.

²⁴ A/37/296.

pour la deuxième phase (1984-1988) de la Décennie et le prie de présenter un rapport à cet égard à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1983;

9. *Prend note en outre* de la création du Comité de coordination interorganisations, comprenant l'Organisation de l'unité africaine, la Banque africaine de développement, l'Union africaine des postes et des télécommunications, la Commission économique pour l'Afrique, l'Union internationale des télécommunications, l'Union panafricaine des télécommunications, l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dont l'objectif est d'harmoniser et de coordonner les études en vue de l'exécution rapide du projet de système régional de communications par satellite pour l'Afrique;

10. *Demande à nouveau* au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à intensifier ses efforts en vue d'aider le Comité de coordination interorganisations dans l'étude sur le système régional de communications par satellite pour l'Afrique et de prêter assistance aux Etats africains pour l'exécution intégrale du programme de la première phase de la Décennie;

11. *Prie* le Secrétaire général de fournir à la Commission économique pour l'Afrique, organisme promoteur dans l'exécution du programme de la Décennie, les ressources financières et autres, en utilisant notamment autant que possible des fonds extra-budgétaires et les ressources existantes, devant lui permettre de tenir la cinquième réunion technique consultative qui doit être organisée en 1983 et d'achever l'élaboration du plan d'action pour la deuxième phase de la Décennie;

12. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à présenter des rapports intérimaires sur l'exécution du programme de la Décennie des transports et des communications en Afrique;

13. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*109^e séance plénière
17 décembre 1982*

37/141. Remerciements adressés au Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Notant que l'actuel Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche quittera prochainement ses fonctions,

Consciente de la contribution qu'a apportée, sous sa direction, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à la réalisation des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique et social, grâce à la formation et à la recherche,

1. *Exprime sa gratitude et ses sincères remerciements* à M. Davidson Nicol pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions de Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;

2. *Adresse ses meilleurs vœux* de succès à M. Nicol dans ce qu'il entreprendra à l'avenir.

*109^e séance plénière
17 décembre 1982*

37/142. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 36/75 du 4 décembre 1981, relative à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche,

Reconnaissant la valeur et l'utilité de la recherche sur l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies et des études sur le futur ayant trait aux stratégies du développement, entreprises par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche,

Reconnaissant le rôle que joue l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche en venant en aide, par les services de formation et les autres services relevant de sa compétence, aux membres des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et à d'autres fonctionnaires nationaux s'intéressant aux travaux de l'Organisation,

Consciente que la situation financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche demeure précaire et appelant l'attention sur les recommandations du Corps commun d'inspection concernant le financement de l'Institut²⁵,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche²⁶ et de sa déclaration liminaire faite devant la Deuxième Commission, le 5 octobre 1982²⁷;

2. *Se félicite* de la place que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche continue actuellement d'accorder à la formation et à la recherche en matière économique et sociale et de ce qu'il ait été prévu des projets spécialement consacrés aux problèmes qui se posent dans les secteurs identifiés par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires, dans les décisions pertinentes qu'elle a prises à sa vingt-neuvième session et lors des sessions suivantes ainsi que dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement²⁸, compte tenu des déclarations relatives au programme de travail de l'Institut qui ont été faites à la session en cours;

3. *Se félicite également* des efforts accomplis par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche en vue de renforcer la coordination de ses activités et sa coopération avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, en particulier

²⁵ A/35/181, annexe, par. 62, 109 et 110.

²⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 14 (A/37/14).

²⁷ *Ibid.*, trente-septième session, Deuxième Commission, 6^e séance, par. 13 à 19.

²⁸ Résolution 35/56, annexe.